

## COMMUNE DE CERVON PV du Conseil Municipal du 28 mai 2025

L'an 2025, le 28 mai à 20 heures, le Conseil Municipal de la Commune de Cervon, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie, sous la présidence de Fabien SANSOIT Maire,

**Présents :** M. Fabien SANSOIT, Maire, MMES Michelle GUDIN, Monique LANTIER-DUCOURET, Catherine SAUVAT, MM. Pascal BERTIN, Charles HALM, Jacques MARTIN, Yves PETRE, Dominique ROY, Alexandre SAINT-JOST,

**Quorum :** calcul du quorum  $15:2=8$  (nombre arrondi à l'entier supérieur). (Les conseillers municipaux absents, même s'ils ont délégué leur droit de vote à un collègue, n'entrent pas dans le calcul du quorum).

Le quorum étant atteint avec 10 présents au moment de l'ouverture de la séance, le conseil municipal peut délibérer valablement.

**Absents excusés ayant donné pouvoir :** Mme Marie-Agnès CORDILLOT → M. Jacques MARTIN

**Absents :** Mme Alexandra TAUPIN, MM. Nicolas BOITEUX, Baptiste TAUPIN

**Secrétaire de séance :** Mme Catherine SAUVAT

### Ordre du jour :

- Travaux :
  - point sur les travaux en cours
  - enfouissement des réseaux dans le bourg
  - réparation des tombes des soldats et du monument aux morts
- Finances : décision modificative - travaux de voirie
- Achats :
  - logiciels administratifs
  - aménagement terrain multisports
- Questions diverses

## Approbation du procès-verbal du 9 avril 2025

Mme SAUVAT donne lecture du procès-verbal du conseil municipal du 9 avril 2025.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le procès-verbal.**

### I – Point sur les travaux en cours

- **Restauration de l'église Saint Barthélemy**
  - La levée des réserves sur le lot 1 (maçonnerie) est prévue mi-juin : nettoyage de la laitance de chaux sur la toiture et nettoyage des abords du chantier.
  - Les panneaux "place réservée PMR" et "défibrillateur" seront réinstallés par nos soins.
  - Le DGD (décompte général définitif) sera établi à l'issue de la levée des réserves et permettra de demander le versement des subventions.
- **Place Vauban et Place de La Collégiale :**
  - La demande des amendes de police est faite et complète.
  - Les études de sol ont été réalisées le 23 mai. Les résultats sont attendus pour la fin juin. Ils permettront de préparer le dossier pour une demande de subvention auprès de l'Agence de l'eau.
- **Terrain multisports**
  - La certification est obtenue.
  - Une malle contenant les accessoires (filet) avait été installées à proximité du terrain. Elle a été détériorée. Une solution devra être trouvée.

- **Permis d'expérimenter**

M.le Maire rend compte du bilan du questionnaire et de la réunion publique du mercredi 21 mai.

113 personnes ont répondu a questionnaire dont 7 sur internet avec une majorité âgée de 65 et 75 ans. Les déplacements se font principalement vers Corbigny, puis vers Nevers, Clamecy et Lormes.

Propositions d'actions :

- communiquer le plus possible, construire un document récapitulatif des solutions de déplacement existantes pour les habitants, mettre en avant la possibilité de prendre les transports scolaires
- mettre en place des transports à l'occasion d'un événement dans la commune
- appel au test (autour du 15 juin): prêt d'une voiture électrique pour un mois par le Département avec recharge à la charge de la commune / facilité le covoiturage en aménageant un espace Place de la Bascule / signalisation d'un circuit vélo
- réflexion avec la communauté de communes autour des chèques mobilité

**Le conseil municipal valide l'opération.**

## **II– Enfouissement des réseaux**

Renseignement pris auprès du SIEEEN, les travaux ne débuteraient que fin 2025, début 2026.

Pour rappel, deux devis ont été émis :

- éclairage public : 52 736 € TTC ( dont une part communale de 26 697,60 €)
  - enfouissement Telecom /fibre : 25 200 € TTC
- soit un total pour la commune de 51 897,60 €

Les travaux concernent la rue de La Croix de Nandou, la rue de l'ancienne poste et la place des tilleuls avec une extension possible rue de la fontaine si le coût tient dans l'enveloppe des travaux.

M. le Maire à signer le devis du SIEEEN concernant **l'enfouissement des réseaux** du bas du bourg, dont la participation communale s'élève à 26 697,60 €, après avoir pris des renseignements sur la réalisation des travaux d'enfouissement du réseau cuivre et du réseau fibre auprès d'*Orange*.

## **III– Réparation des tombes des soldats et du monument aux morts**

M.le Maire rend compte de la visite de M. Demain, président du Souvenir Français de la Nièvre, le 26 avril 2025 et d'un mail envoyé par celui-ci suite à celle-ci.

M. Demain a présenté l'association et ses actions. Un échange a eu lieu sur place concernant les possibilités de restauration des tombes des soldats morts pour la France et du monument aux morts. Après une rencontre avec Mme la Sous Préfète, il nous informe qu'il existe des subventionnements possibles pour la restauration du monument.

Le Souvenir Français propose de marquer l'emplacement des tombes par un cadre blanc rempli de cailloux blancs (pour un coût de 200 € par tombe pour la commune), une croix latine en béton, une plaque signalétique du soldat et une cocarde ( pour un coût de 110 € pris en charge par le Souvenir Français).

Il est également possible de marquer le tour du "carré des soldats" par une bordure, aux frais de la commune, et l'emplacement de chaque tombe par une croix, une plaque et une cocarde (offertes par le Souvenir Français 58).

Prévoir une rencontre avec les Anciens Combattants afin de décider de l'esthétique de la restauration ( 4 juin à 18 h ).

**DECIDE de mettre en valeur**  
**les tombes des soldats morts pour la France et de restaurer le monument aux morts** en partenariat avec *le Souvenir Français*.

**IV– Finances : décision modificative – travaux de voirie**

Lors du vote du budget prévisionnel 2025 il a été décidé de réaliser des travaux de voirie sur les routes des Rémiens, de La Vallée de Certaines et Viry.

Le montant initialement prévu s'élevait à 46 600 € TTC. Le devis n'étant pas pris dans sa totalité, l'entreprise n'est pas en mesure de maintenir ce tarif. Le montant a donc été actualisé et s'élève à 54 399,60 € TTC.

Il convient donc de prendre la décision modificative suivante :

D65-888 Autres charges de gestion courante	-7 900,00 €
D023 Virement à la section d'investissement	+7 900,00 €
R021 Virement de la section de fonctionnement	+7 900,00 €
D2152-260 Opération travaux de voirie	-7 900,00 €

**DONNE SON ACCORD**

**pour prendre la décision modificative suivante :**

virement de 7900 € du compte "autres charges de gestion courante" de la section d'investissement vers l'opération "**travaux de voirie**" sur la section d'investissement

**V– Achats**

M. le Maire présente les logiciels proposés par le SIEEEN et les devis de mise à disposition.

- SIT'VOIRIE ( édition des arrêtés de voirie conformes à la législation): 192,60 € puis 57 €/an
- SIT'BAL (base d'adresses locales) : 478 € HT puis 57 € /an (obligatoire)
- SIT'CLASS (classement des voies) : 530 € HT

La commune devra également souscrire à une nouvelle plateforme obligatoire concernant les demandes d'autorisation d'urbanisme pour un montant de 250 € / an

- **AUTORISE M. le Maire à signer les devis du SIEEEN pour la mise à disposition et les abonnements des logiciels SIT'VOIRIE (170 € HT puis 57 € /an), SIT'BAL (478 € HT puis 57 € /an) et SIT'CLASS (530 € HT)**
- **AUTORISE M. le Maire à souscrire un abonnement à une nouvelle plateforme obligatoire** concernant les demandes d'autorisation d'urbanisme pour un montant de 250 € / an

**VI– Aménagement du terrain multisports**

Des bancs et des blocs de pierre ont été posés par notre agent, qui pourrait aussi construire un abris à l'automne.

Suite à la dégradation de la caisse et du cadenas se pose la question de maintenir ce système et dans quelles conditions.

Une réflexion est engagée quant à la pertinence de la pose de poubelles qui pourraient aussi entraîner des incivilités.

L'inauguration du terrain aura lieu le jeudi 3 juillet à 17 h. Une invitations sera envoyées aux officiels, aux différents financeurs et partenaires. Elle sera précédée d'un mini-tournoi sportif avec les élèves de l'école de Cervon et se clôturera par le verre de l'amitié.

Une information sera faite dans le bulletin mensuel concernant les incivilités et pour informer les habitants de l'inauguration.

Les calculatrices offertes aux enfants qui passent en 6ème leur seront remises à cette occasion.

## VII– Questions diverses

- **Inauguration des travaux de l'église**

Elle a lieu le 19 juillet au matin avec exposition photo et visite, puis cérémonie présidée par Monseigneur Drouot, évêque de Nevers, suivie d'un vin d'honneur.

Une matinée de ménage aura lieu le samedi 21 juin à partir de 8h30 ( nettoyage d ela sacristie et déménagement des objets) avec les conseillers et les membres du bureau de Cervon Patrimoine..

- **14 juillet**

- Prévoir des invitations à distribuer aux nouveaux arrivants.

- organisation d'un feu d'artifice : M. le Maire présente le devis de "La Billebaude artifices"d'un montant de 3000 € TTC.

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, AUTORISE** M. le Maire à signer le devis d'un montant de 3000 € TTC de *La Billebaude artifices* concernant **un spectacle pyrotechnique pour la soirée du 14 juillet**, le COFeP prenant en charge la moitié du coût.

- Une buvette sera prévue

- **Courriers reçus en mairie :**

M. le Maire donne lecture de plusieurs courriers.

- De l'association L'Eperon de Lantilly concernant le mauvais état du chemin allant de Ravin de Lantilly à Bois Boisseau.

Une mise en demeure officielle sera faite à l'agriculteur concerné. Si les travaux ne sont alors pas réalisés, ils seront effectués par la commune et lui seront facturés.

D'autre part, ce n'est pas la commune qui a l'obligation de sécuriser le chemin, mais le Département.

Le chemin devra être remis en état au plus tard le 21 septembre à l'occasion du trail des châteaux.

- De M. Ramillon concernant le bornage d'un chemin rural. Le problème de passage s'était déjà posé il y a plusieurs années. Des conseillers se rendront sur place.

- De M. Ramillon concernant les travaux effectués sur le chemin rural n°7 de Précy à la RD 285 qui risquent d'après lui de poser des problèmes d'écoulement.

Les travaux ont justement été effectués pour cette raison.

- de M. Blanchot qui fait part de ses inquiétudes suite à l'effondrement du toit de la maison située 3 rue Jehan Faulquier.

Les abords de la maison ont été sécurisés rapidement, la cheminée a été abattue . La maison est en cours de réhabilitation.

- Mme Sauvat signale **un poteau téléphonique qui penche sur la route du four à chaux**. Cela a été signalé.
- **Journées du patrimoine**  
Il est prévu d'ouvrir l'église pour les Journées du Patrimoine en partenariat avec Cervon Patrimoine. Des démarches sont en cours.
- **Cervon Patrimoine** : L'association assurera la restauration à l'occasion du festival de La Transverse et demande de l'aide aux conseillers .
- **Affouages** :
- **Subvention CAUE**
- **La Funfare** : Cette association a demandé a établir son siège social à Cervon.
- **Chemins du Tacot** : Une réunion aura lieu le 24 juin. Le recensement des propriétaires des parcelles est à prévoir.

**Dates à venir** :

- remise en état de l'église : le 21 juin à 8 h 30
- inauguration du terrain multisports : le jeudi 3 juillet à 17 h
- prochain conseil municipal : mercredi 9 juillet à 20 h

***La séance est levée à 00 h 10***